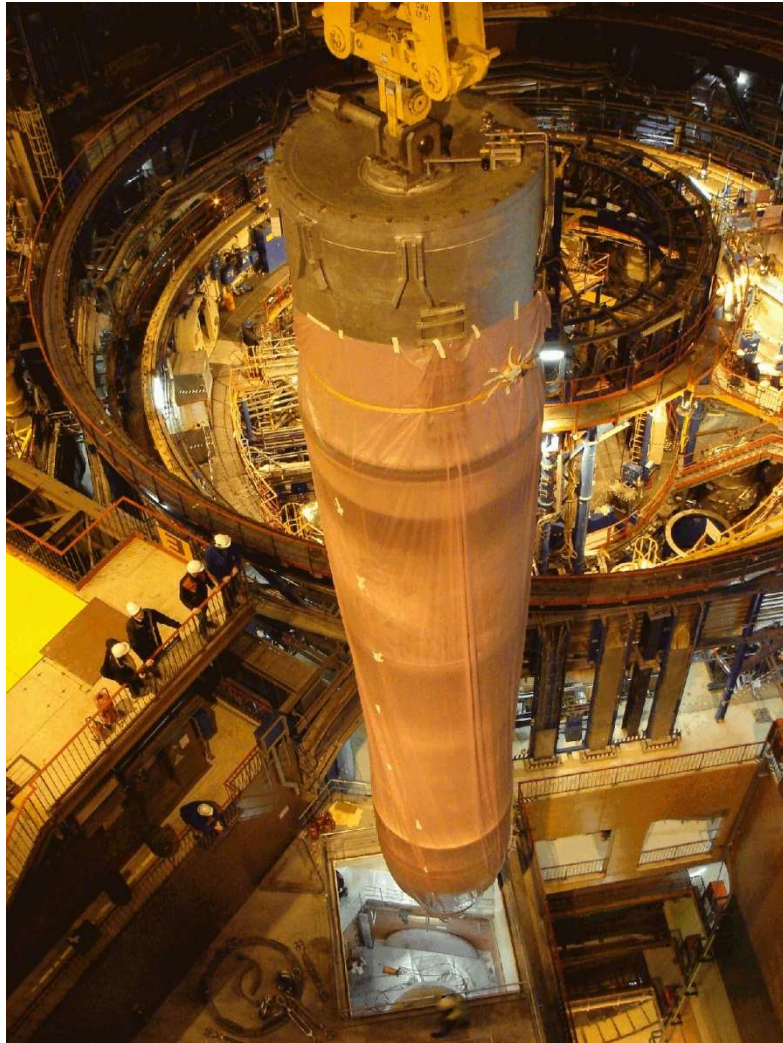


# Site de CREYS-MALVILLE

## Bilan du contrôle de l'ASN en 2017





DIVISION DE LYON

# Actions de contrôle exercées par l'Autorité de sûreté nucléaire



# Inspections

**8 inspections de l'ASN en 2017 (6 en 2016)**  
**2 inspections réactives : un départ de feu sur des déchets sodés (2017) et la découpe d'un réservoir contenant du NaK oxydé (2018)**

2017

Thèmes de l'inspection	Type	Date
Respect des engagements	Courante	16/01/2017
Gestion des écarts	Courante	22/03/2017
Gestion des rétentions	Inopinée	04/04/2017
Prélèvement d'eau	Inopinée	19/04/2017
Travaux de démantèlement	Inopinée	18/05/2017
Départ incendie sur déchets sodés	Réactive	07/07/2017
Organisation et moyens de crise	Inopinée	04/08/2017
Maintenance - Consignations (Suite inspection 2016)	Courante	12/12/2017

2018

Thèmes de l'inspection	Type	Date
Ecoulement NaK oxydé	Réactive	24/01/2018
Respect des engagements	Courante	22/02/2018

# Déroulement des inspections

## Constats généraux

- Bonne préparation et bon déroulement des inspections, y compris lorsqu'elles sont inopinées
- Suivi rigoureux et mise en œuvre effective de la majorité des engagements pris en réponse aux suites des inspections
- Qualité des réponses apportées à la suite des inspections à améliorer : l'ASN attend un effort de vérification des éléments de réponse apportés



## Événements significatifs

**2017 : 13 événements significatifs déclarés (11 en 2016)**

**A mentionner :**

- Juillet 2017 : Incendie de déchets présentant des résidus de sodium
  - inspection réactive de l'ASN
  - mise en évidence de défaillances dans la maîtrise des prestataire
  - déclaration d'un événement supplémentaire pour non respect de du référentiel « déchets »
- 5 événements concernant des fuites de fluides frigorigènes (gaz à effet de serre)







DIVISION DE LYON

## Evénements significatifs

**2018 : 5 à ce jour**

**A mentionner :**

- Ecoulement de NaK lors du traitement d'un matériel dans l'atelier « MDA » (*développé ci-après*), classé au niveau 1 de l'échelle international des événements nucléaires (INES) 
- Indisponibilité d'une motopompe de secours au-delà du délai de 1 mois autorisé par les règles d'exploitation 
  - problème d'approvisionnement du matériel 
  - robustesse et pérennité des dispositions compensatoires mises en place par l'exploitant à démontrer 





DIVISION DE LYON

## Focus sur l'événement du 16 janvier 2018

### Écoulement de NaK lors du traitement d'un matériel dans l'atelier MDA

L'ASN a mené le 24 janvier 2018 une inspection sur cet événement, qui a mis en évidence des incohérences entre les différents documents d'intervention et des insuffisances dans la surveillance par EDF du sous-traitant en charge des activités. L'ASN a demandé à EDF de mettre en œuvre un plan d'action préalable à la reprise des activités dans cet atelier.

Cet événement mettant en évidence plusieurs défaillances successives, dues à un manque de rigueur d'exploitation et de culture de sûreté, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES

Avis d'incident diffusé le 8 février 2018 (CLI, Préfecture, EDF, site internet de l'ASN)

# Thèmes de vigilance





# Surveillance des prestataires

- 2 évènements significatifs montrant une insuffisance de maîtrise de prestations confiées à des intervenants extérieurs
  - Des actions déjà lancées à la suite de demandes d'actions correctives en 2017 :
    - Refonte du processus d'autorisation et de suivi des travaux
    - Guide d'aide à la rédaction des programmes de surveillance
  - L'ASN attend la mise en place de mesures ambitieuses pour améliorer la maîtrise des prestataires avant la reprise des activités dans l'atelier MDA
- Des actions correctives et un plan d'action à suivre en 2018**





DIVISION DE LYON

# Gestion des situations d'urgence

**Plusieurs écarts relevés lors de l'inspection réactive à la suite d'un feu sodium et au cours d'une inspection inopinée ayant consisté en l'organisation d'un exercice de crise :**

- Défaillances dans le processus d'alerte (interne et externe)
- Défaillances dans le diagnostic
- Insuffisance de traçabilité

**Plan d'action mis en œuvre en réponse :**

Présenté par la direction du site à l'ASN

Partiellement vérifié lors de l'inspection sur le respect des engagements de début 2018

- ➔ Finalisation de la mise en œuvre du plan d'action à suivre en 2018
- ➔ Nouvelle inspection de l'ASN probable



**Deux événements significatifs en lien avec la gestion des déchets ont donné lieu à des inspections réactives.**

**De nombreux écarts ont été relevés dans le cadre des inspections de l'ASN**

**Plan d'action mis en œuvre en réponse :**

- Définition / Clarification de certains principes de gestion
- Renforcement de la surveillance des prestataires en charge des activités, dont la responsabilité incombe à l'exploitant EDF
- Ces points sont en cours de vérification dans le cadre de la mise à jour de l'étude déchets transmise fin mars 2018





DIVISION DE LYON

## Instruction des réexamens périodiques

### □ Réexamen périodique de l'APEC (INB n° 141)

- Remise du rapport de réexamen de sûreté par EDF le 15 décembre 2015
- Instruction par les services de l'ASN avec l'appui de l'IRSN en cours de finalisation

### □ Réexamen périodique du réacteur (INB n° 91)

- Remise du rapport de réexamen de sûreté par EDF le 21 mars 2016
- Instruction par les services de l'ASN avec l'appui de l'IRSN en cours

### □ Inspection ASN en mai 2018 sur la méthodologie de réalisation des deux réexamens et sur le pilotage du plan d'action associé

A l'issue de son instruction, l'ASN prescrira les renforcements nécessaires pour la poursuite du fonctionnement de l'installation.

# Avis de l'ASN





DIVISION DE LYON

## Avis de l'ASN

L'ASN considère que la sûreté des opérations de démantèlement du réacteur Superphénix et d'exploitation de l'APEC est assurée de manière globalement satisfaisante.

L'ASN relève le travail réalisé par EDF pour assurer l'étanchéité des rétentions qu'il considère comme ultimes, et pour améliorer la gestion des rétentions mobiles et le transfert des effluents liquides.

L'ASN attend d'EDF :

- Une amélioration de la maîtrise de ses prestataires, notamment concernant la gestion des déchets
- La clarification des règles applicables au déchets et une mise en œuvre rigoureuse de ces règles
- La mise en œuvre du plan d'amélioration de la maîtrise des situations d'urgence qui lui a été présenté fin 2017

Merci de votre attention

